



Madame la présidente,

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui, plus tôt que vous ne l'aviez sans doute prévu, pour le second round du Comité technique de réseau (CTR) de début d'année.

Au programme de cette réunion, les 3 premiers points que nous avons étudié la semaine dernière et pour lesquels vous aviez recueilli un refus unanime de la part de organisations syndicales représentatives.

Si le contexte n'a pas changé depuis la semaine dernière, tout comme notre positionnement sur ces trois points importants que sont le plafond autorisé d'emplois (PAE) 2020 avec une fulgurante hausse d'effectif de 1 emploi équivalent temps plein (ETPT) en trompe-l'œil, les restructurations amenant à la création de 2 services nationaux ou encore le nouveau protocole d'accompagnement social pour les futurs agents restructurés, nous déplorons tout de même le peu de cas que vous accordez aux élus de cette instance. Dans leur lettre de convocation, en effet, aucune mention du dossier de documents préparatoires n'apparaît. Nous le suspectons inchangé, ce que nous trouvons pour notre part regrettable.

Les débats de la semaine dernière avaient pourtant permis certaines avancées, comme la mise en place de groupes de travail (GT) locaux en présence de représentants du bureau RH et de représentants nationaux pour la question des agents restructurés de Calais, la souscription à la demande initiale de Solidaraires Douanes pour la mise en place d'une étude d'impact, certes *a posteriori*, sur la dématérialisation de CIEL, l'engagement pris que c'est bien à l'administration de faire les démarches pour trouver un poste aux agents restructurés, y compris dans d'autres administrations... Autant de points positifs qui auraient pu compléter le dossier préparatoire de ce comité reconvoqué, montrant ainsi votre volonté de poursuivre le dialogue social.

Votre choix a été autre. Dommage.

Par ailleurs, et dans la continuité de notre déclaration liminaire du Comité Technique de Réseau du 21 janvier dernier, nous vous demandons de nous dresser un état des lieux du dossier des transferts de fiscalités. Et pour votre part, quelles propositions allez-vous faire au Ministre pour conserver et consolider un maximum de nos missions et de nos emplois relatifs à ces fiscalités ?

De plus, nous insistons sur la nécessité d'engager avec transparence notre administration sur un périmètre pluriannuel de compétences et d'implantations géographiques.

Enfin, nous n'avons toujours pas été destinataires du courrier de M. DUSSOPT précisant les propositions stabilisées concernant les Douaniers dans le cadre de la réforme des retraites. Sans doute va-t-il faire fi de nos analyses en matière de niveau de vie (surcotation, niveau des pensions), de droits acquis ou encore de nos interrogations sur le devenir du statut Surveillance, au travers de l'exemple du Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD).

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le 29 janvier 2020